

objet la reconnaissance des évaluations et certifications japonaises ou canadiennes sur la base de normes équivalentes à celles appliquées par les autorités compétentes du pays d'accueil. L'objectif est d'éliminer le dédoublement des procédures d'essai, d'évaluation et de certification, de faciliter le processus de reconnaissance par les Japonais des installations d'essai canadiennes et de simplifier les procédures en cause. Cela permettra d'augmenter grandement, au Japon, l'offre de produits de construction de qualité supérieure à prix raisonnables tout en faisant la promotion de méthodes de construction plus efficaces. Les organismes d'évaluation ainsi que les laboratoires d'essai des deux pays collaborent étroitement, comme dans l'essai, en grandeur nature, de la résistance au feu de maisons à ossature en bois, complété récemment à Tsukuba. De plus, le Japon semble s'orienter vers des normes basées sur la performance. Des négociations sont en cours entre le Centre canadien de matériaux de construction du Centre national de recherches du Canada et le ministère de la Construction du Japon afin de faciliter l'accès des produits nouveaux canadiens au marché japonais.

Pour le moment, les sociétés canadiennes qui veulent exporter des produits de construction finis au Japon, particulièrement ceux qui doivent avoir un classement de résistance au feu, doivent se soumettre à des procédures d'essai onéreuses, mais, si de tels essais peuvent être réalisés au Canada plutôt qu'au Japon, ces coûts peuvent être réduits. Une percée initiale s'est produite le 19 décembre 1995, quand les Laboratoires des assureurs du Canada, de Toronto, se sont vu attribuer le statut d'organisme d'essai étranger, ce qui leur permet d'effectuer des essais de résistance au feu sur certains produits canadiens conformément aux normes japonaises.

Un autre exemple de coopération entre le Canada et le Japon est un projet de recherche entrepris par le Service canadien des forêts/Forintek et le Centre de recherches en bâtiment du ministère de la Construction du Japon, dans le cadre duquel des recherches concertées sont en cours relativement à des structures en bois soumises à des surcharges sismiques ou à des surcharges dues au vent. Cette activité contribuera de deux façons à la compétitivité des produits en bois canadiens au Japon :

- en améliorant le rendement des structures en bois soumises à des surcharges sismiques;
- en permettant l'élaboration de codes et de normes harmonisés.

Une autre initiative récente du Canada est un partenariat gouvernement/industrie visant à obtenir l'acceptation, par le ministère de la Construction du Japon, d'éléments muraux, de plancher et de toiture produits selon la méthode de préfabrication fermée. L'utilisation de panneaux de ce genre, qui comprennent l'isolation, le revêtement intérieur et extérieur ainsi que d'autres éléments à valeur ajoutée, augmenterait l'efficacité et, par conséquent, le caractère désirable du logement d'importation au Japon, tout en permettant d'exporter du Canada d'autres produits de construction finis.

Débouchés commerciaux

Le Japon importe de plus en plus de produits de construction finis surtout en raison de leurs avantages sur le plan des coûts, mais aussi pour répondre à la demande des consommateurs qui veulent des logements modernes de style occidental ainsi que les appareils et équipements qui s'y rapportent.